



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt cinq Le 07 janvier à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MONTMAYEUR Myriam, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VILLIEN Michelle
Nombre de Conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 25 Pour 20 Contre 5 Abstention /	Excusés : DE MISCAULT Isabelle (pouvoir à ASTIER Fabienne), FAGGIANELLI Evelyne (pouvoir à OUGIER Pierre), MICHÉ Xavier (pouvoir à BOCH Jean-Luc), VIBERT Christian (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis)
Date de convocation : 31/12/2024	Absents : BUTHOD-RUFFIER Odile, DUSSUCHAL Marion, ROCHET Romain, VALENTIN Benoît,
Date de publication : 14/01/2024	Formant la majorité des membres en exercice Monsieur Michel GOSTOLI est élu secrétaire de séance

Délibération n°2025-004

Objet : **Vote du Budget Annexe Assainissement 2025**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2311-1 et suivants et R 2311-1 et suivants, relatifs à l'adoption des budgets,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2224-7 et suivants, relatifs au service public industriel et commercial de l'eau et de l'assainissement,
VU la loi n° 2024-1167 du 6 décembre 2024 de finances de fin de gestion pour 2024,
VU l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux, notamment les annexes 4 et 5 relatives au plan comptable M49 applicables aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable,
VU la délibération n° 2016-083 du 7 mars 2016 portant création des régies eau et assainissement et approuvant les statuts,
VU la délibération n°2024-219 du 3 décembre 2024 prenant acte du rapport d'orientation budgétaire et du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2025,
VU la délibération n°2024-232 du 3 décembre 2024 fixant les contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,
VU l'avis favorable de la commission finances de La Plagne Tarentaise du 17décembre 2024,

Monsieur le maire propose au conseil municipal l'adoption du budget annexe de l'assainissement pour la commune de La Plagne Tarentaise. Il précise que ce budget est voté hors T.V.A. conformément à la comptabilité M49.

Il rappelle que le détail du budget a été débattu lors de la commission finances.

Monsieur le maire demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe de **l'Assainissement** pour 2025 ainsi qu'il suit :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

BUDGET ASSAINISSEMENT	PROPOSITION 2025 (EUROS H.T.)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	741 150,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	741 150,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	580 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	580 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se composent :

- Des charges à caractère général (chapitre 011) pour 125 150,00 euros
- Des charges de personnel (chapitre 012) pour 20 000,00 euros
- Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour 0,00 euros
- Des autres charges de gestion courante (chapitre 65) pour 402 000,00 euros
- Des charges financières (chapitre 66) pour 11 000,00 euros
- Des charges exceptionnelles (chapitre 67) pour 10 000,00 euros
- Des dotations aux provisions (chapitre 68) pour 3 000,00 euros
- Des opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) pour 170 000,00 euros

Ces dépenses sont financées par :

- Les recettes provenant des ventes de produits (chapitre 70) pour 686 150,00 euros
- Les opérations d'ordre entre section (chapitre 042) pour 55 000,00 euros

La section de fonctionnement s'équilibre pour un total de **741 150,00 euros**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement se composent :

- Des emprunts et dettes (chapitre 16) pour un montant de 45 000,00 euros
- Des immobilisations incorporelles (chapitre 20) pour 20 000,00 euros
- Des immobilisations corporelles (chapitre 21) pour 460 000,00 euros
- Des immobilisations en cours (chapitre 23) pour 0,00 euros
- Des opérations d'ordre entre sections (chapitre 040) pour 55 000,00 euros

Ces dépenses sont financées par :

- Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) pour 0,00 euros
- Des opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) 170 000,00 euros
- Les subventions d'équipement (chapitre 13) pour 0,00 euros
- Des emprunts et dettes (chapitre 16) pour 410 000,00 euros

La section d'investissement est équilibrée pour un montant de **580 000,00 euros**.

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le Budget Annexe 2025 de l'ASSAINISSEMENT de La Plagne Tarentaise.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
Le secrétaire de séance
Michel GOSTOLI



Pour copie conforme :
Le maire
Jean-Luc BOCH

